

A Toulouse

Le 15 juillet 2024

Objet : lettre d'affirmation dans le cadre de
La constitution par apports en nature par
Monsieur Michel MOGA, et Madame Christine MARAVAL

Madame la commissaire aux apports,

Dans le cadre de votre mission de commissaire aux apports qui vous a été confiée par décision unanime des fondateurs de la société 4M le 03 juin 2024 portant sur l'opération suivante :

Apport, au profit de la société 4M d'un immeuble d'une valeur de 1 780 000 euros

Nous vous confirmons les éléments suivants.

1. Nous vous avons communiqué l'intégralité des informations et des éléments en notre possession nécessaires pour apprécier la consistance de l'apport et sa valorisation.
2. Le président et chaque associé, n'ont aucune affaire litigieuse ou contentieuse significative en cours et n'ont recensé aucun risque spécifique, mettant en péril la constitution de ladite société à immatriculer.
3. Aucun avertissement, mise en demeure d'organismes officiels, procès en cours, pouvant avoir une incidence significative sur le patrimoine de la société à constituer ne nous a été notifié.

Dans le cadre de la présente opération, nous avons identifié la totalité des contrats nécessitant une information ou une autorisation préalable.

4. Nous vous confirmons n'avoir relevé aucun contrat de nature particulière nous liant à des tiers pouvant avoir une incidence sur la valorisation de l'apport.
5. Depuis le 3 juin 2024, il n'est intervenu aucun événement particulier ou fait important de nature à affecter de façon significative la consistance de l'apport à la société 4M.

Par ailleurs, aucun événement ou fait n'est intervenu à ce jour qui serait de nature à affecter dans ses aspects les plus significatifs les évaluations qui sous-tendent le rapport d'échange proposé dans le cadre de l'opération envisagée.

Nous vous prions d'agréer, madame la Commissaire aux apports, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président et Associé de la société 4M

Monsieur Nicolas MOGA

